

VIVRE à Nanteau

Bulletin d'information de la commune
de Nanteau/Essoonne.
n° 6 / novembre 2007



Le mot de Madame le Maire.

C'est le dernier bulletin d'information de notre mandat. Beaucoup de travaux ont encore été réalisés cette année, réfection de la toiture de la mairie, revêtement de chaussée rue de la Croix Boisée jusqu'à Bois Minard, ainsi que la traversée du hameau jusqu'en limite de la commune de Tousson. La chèvrerie de Bois Minard prenant de l'expansion avec une salle de dégustation pour accueillir des groupes, une seconde réserve d'incendie a été implantée par le Syndicat des Eaux pour la tranquillité de tous en cas de problème. Des travaux ont aussi été effectués allée des Sables avec une nouvelle canalisation, ainsi qu'une nouvelle borne rue de Saint Agnan, plus une qui a été déplacée en face du chemin de la Brèche. Le monument aux morts et la croix Saint Martin ont été rénovés. Le pont de Rouville, mauvais état, a été refait à neuf par le Syndicat de l'Essonne Moyenne.

Pour l'avenir, la toiture de l'ancienne classe, l'aménagement des deux cagibis situés dans la cour pour en faire un seul et être aux normes, avec une cuve à fuel et une pompe électrique pour le tracteur de la commune, et la possibilité de stocker le sel de déneigement, l'huile, etc...Le bâtiment sera plus fonctionnel. Les containers à verre seront enfouis.

Le grand projet de restauration de la salle polyvalente ainsi que l'achat de terrains pour construire le local technique, une aire de jeux ainsi qu'un parking, est initié.

Le nettoyage de printemps cette année : il faisait beau, beaucoup de personnes présentes ainsi que des enfants.

La Société Pêche Loisirs Animation propose toujours des activités autour de l'étang communal; pour les enfants, une initiation à la pêche est dispensée.

Le Comité des Fêtes vous propose une fois par mois divers loisirs ou sorties. Il participe activement à notre fête du village. Cette année, la tempête, arrivée brusquement dans l'après-midi, a fait que le vide grenier fut écourté et que le baptême de l'air en hélicoptère fut un peu perturbé. Je remercie tous les hommes qui ont répondu présents avec les tronçonneuses pour dégager les arbres tombés, plus de peur que de mal !!! La tombola est de plus en plus appréciée, avec des lots très importants, je remercie les généreux donateurs.

Je vous souhaite à tous une très bonne fin d'année 2007 et un bon démarrage 2008.

Les dates à retenir :

Réunion publique et les vœux du maire le 19 janvier.

Galette des anciens le 16 février.

Nettoyage de printemps le 1^{er} mars ou le 6 avril ??

Fête du village 2^{ème} dimanche de mai.

Ecole DE BUTHIERS-NANTEAU

Une cour sans sable avec un beau bitume a accueilli 120 enfants à la rentrée scolaire 2007. L'aménagement se poursuivra pendant les vacances.

Le SIGEGAS avait accepté des enfants de Boulancourt, il y a quelques années : nous risquons d'être en sous-effectif et de voir fermer une classe. La commune de Boulancourt participe aux frais de fonctionnement pour ses enfants.

Depuis 2 ans elle souhaite intégrer le SIGEGAS. L'an dernier la chose ne s'est pas faite, la demande ayant été trop tardive. Les discussions reprennent cette année.

Classe	Enseignant	Elèves de Buthiers	Elèves de Nanteau	Extérieurs au SIGEGAS	Total	Dont Boulancourt
Maternelle(très petite, petite et moyenne section)	Mme GUERARD	12	4	6	22	2
Maternelle (moyenne et grande section)	M. MARTIN	12	6	3	21	1
Cours préparatoire et cours élémentaire 1ere année	Mme PARTISOTTI	11	10	4	25	3
Cours élémentaire 1 ^e année et 2 ^e année	Mme SCHNEIDER (directrice)	19	7	3	29	2
Cours moyens 1 ^e et 2 ^e année	Mme MAQUENNE	12	8	3	23	1
	Total	66	35	19	120	9

Si cette intégration se fait, Boulancourt aura les mêmes droits (participation aux décisions) et les mêmes devoirs (participation financière) que Nanteau et Buthiers.

Travaux réalisés en 2007

Mairie : la réfection de toiture avec des ardoises neuves est venue compléter les travaux d'amélioration. Coût 18438,90 € H.T. ; subventions de l'Etat et de la Région 75%

Voirie : le revêtement de la rue de la Croix Boisée, depuis la mairie jusqu'à BOISMINARD, ainsi que la traversée de Boisminard jusqu'à la limite de TOUSSON, soit 2,6 km de chaussée, a été refait à la fin de l'été, coût 29.337 €. Plusieurs panneaux de signalisation et panneaux indicateurs ont été remplacés, d'autres le seront très prochainement. Le coût est estimé à 5500 € environ.

Défense incendie : une seconde réserve incendie a été implantée par le Syndicat des Eaux au niveau de la chèvrerie de Boisminard.

Monument aux morts et Croix Saint Martin : tout le monde a pu constater le changement. Coût 3260,59 € H.T., subvention du PNRGF 80%

Travaux prévus pour fin 2007 et début 2008.

Toiture de l'ancienne salle de classe : coût 3.729,44 € ; subvention de la Région Ile de France 30%.

Aménagement des deux remises de la cour : coût 6.705 € H.T. ; subvention de l'Etat 45%.

Enfouissement des deux containers à verre du parking : coût 7.291 € H.T. ; subventions du P.N.R.G.F. et du SITOMAP 5.847,80 €

Aménagement du vieux cimetière avec une haie défensive et une lisse de protection devant l'église : coût 2.561,60 € H.T. ; subvention du PNRGF 80%

Restauration de deux registres de délibération et de l'ancien cadastre napoléonien : coût 3.656,25 € H.T. ; subvention du PNRGF 80%.

DOSSIERS à plus long terme.

Nous avons confié au cabinet d'architecte N'GUYEN le soin de préparer quatre grands projets : la restauration de la salle polyvalente, la construction des futurs locaux techniques sur le terrain en cours d'acquisition face au

parking de la mairie, l'aménagement d'un parking et d'une aire de jeux sur ce même terrain et la transformation du bâtiment technique actuel en salle de réunion. Cette étude nous permettra de solliciter des subventions auprès de nos financeurs pour ce programme. Il est prévu une enveloppe d'environ 650 000 € HT.

Réforme des autorisations d'Urbanisme

Depuis le premier octobre 2007 la réforme est entrée en vigueur, nouveaux imprimés, nouvelles règles. Elle vise à simplifier et clarifier les règles et surtout à garantir des délais à partir de la date de dépôt du dossier en mairie.

Qu'y a-t-il de changé ? La Déclaration de Travaux (D.T.) disparaît, remplacée par la déclaration préalable pour les clôtures et les constructions nouvelles de moins de 20m², et par le permis d'aménager pour les modifications apportées aux constructions existantes. Le permis de démolir n'est plus obligatoire préalablement à une reconstruction. Le délai d'instruction démarre le jour du dépôt du dossier à la mairie et l'administration a un mois pour demander des pièces complémentaires. Les échanges avec l'administration peuvent se faire par internet. La liste des pièces à joindre à la demande de permis de construire est restrictive ; Les autres points de la réforme apparaîtront au fur et mesure des dépôts de demandes.

Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Une modification du règlement a été récemment adoptée afin de faciliter l'obtention du permis de construire pour des constructions annexes telles que garage, abri de jardin, etc. Les personnes intéressées ont pu s'informer à la mairie, et auprès du commissaire enquêteur, lors de l'enquête publique.

Suite à la réforme des autorisations d'urbanisme un permis n'est plus obligatoire pour édifier une clôture sauf si le conseil municipal en décide autrement. Pour Nanteau le PLU fixe des règles pour les clôtures qu'il serait dommage d'abandonner. **Il a été décidé de sou-**

mettre l'édification des clôtures à la procédure de déclaration préalable sur tout le territoire communal.

Renseignez-vous à la mairie avant tout projet d'occupation du sol. L'affichage de l'autorisation, visible de la voie publique, reste obligatoire.

Les finances de NANTEAU sont jugées « très saines ».

Nous venons de recevoir l'étude de la situation financière de Nanteau transmise par le percepteur pour la période 2004/2006.

En voici reprises ici les principales conclusions :

- La capacité d'autofinancement est en augmentation en 2006, mais inférieure à la moyenne départementale.
- Néanmoins, la commune dégage de ses opérations courantes un autofinancement qui a été suffisant pour financer l'amortissement de la dette en 2006.
- Les dépenses d'équipement, en diminution en 2006, n'ont pas conduit la commune à contracter de nouvel emprunt.
- La faiblesse des taux d'imposition laissent apparaître des marges de manœuvre qui pourraient être utilisées pour accroître l'auto-financement de la commune dans l'optique d'une nouvelle consolidation de son équilibre financier.

En dépit des travaux réalisés les finances de la commune sont bonnes. Il est vrai que la recherche de subventions est devenu le passe temps favori d'un adjoint...

Les bilans annuels doivent être regardés avec prudence car l'arrivée tardive d'une subvention peut déséquilibrer un bilan ; cela est d'autant plus vrai que beaucoup de travaux sont engagés.

2006 a été une année de transition consacrée à préparer un certain nombre de dossiers qui se concrétiseront après 2007. Un ralentissement des investissements est donc normal.

Nos taux d'imposition sont bas, ils n'ont pas bougé depuis une dizaine d'années... mais qui s'en plaindrait ?

Fête du village .

La fête de NANTEAU a eu lieu le 13 mai, jour de la Sainte Jeanne d'Arc... laquelle ne nous a toutefois pas protégés d'une tempête qui a secoué le village vers 15h. Les amateurs de vide-grenier ont déménagé plus rapidement ... bien malgré eux.

Quand au baptême de l'air en hélicoptère, tout s'est déroulé normalement le matin et en fin d'après-midi avec une petite frayeur au moment du coup de vent. Nous pensons que cela a été apprécié de tous en dépit des nuisances sonores.

Encore une fête de Nanteau bien réussie !

Présentation de Nanteau sur Essonne trouvée dans l'annuaire Almanach du commerce de 1892 édité par DIDOT et BOTTIN.

Nanteau sur Essonne, situé à 27 km de Fontainebleau. Poste / train / téléphone. Malesherbes situé à 3 km dans le Loiret. 359 habitants.

Agriculteurs : Bourdeau - Coisnon (F)

Négociants : Guffroy (V) - Jori - Perthuis - Rozé(ch) - Vaché - Villemalard.

Ainsi Nanteau sur Essonne comptait plus de négociants, probablement de produits liés à la terre, que

d'agriculteurs. Il ne faut pas en déduire que la production était pléthorique. Par contre le faible nombre d'agriculteurs est surprenant : le nombre de familles vivant de la terre était certainement plus élevé, mais peut-être n'avaient-elles pas le statut « agricole » et pourtant, rassurez-moi, la Politique Agricole Commune n'existait pas encore !

INFORMATIONS PRATIQUES

Tondeuses et feux.

Respectez les dates et les heures ! Renseignements en mairie.

Assurance maladie de Seine et Marne : une aide à l'acquisition d'une complémentaire santé.

Une aide à l'acquisition d'une « complémentaire santé » a été mise en place par l'assurance maladie de Seine et Marne. Elle s'adresse aux personnes dont les revenus dépassent de moins de 20% le plafond de la CMU complémentaire.

L'aide est attribuée pour une année renouvelable sous réserve d'une nouvelle demande.

Renseignements sur les plafonds par une démarche au point d'accueil de l'Assurance Maladie, ou sur internet : www.ameli.fr ou encore au 0820 904 138.

Grippe et vaccination.

La grippe, la « vraie », est une maladie sérieuse, contagieuse et susceptible d'entraîner des conséquences graves.

Afin d'aider les personnes les plus exposées, qu'elles soient âgées de 65 ans et plus ou atteintes de maladies chroniques (asthme, diabète, etc.), l'Assurance Maladie de Seine-et-Marne met cette année encore à disposition, jusqu'au 31 décembre, un vaccin gratuit, disponible en pharmacie. Votre médecin traitant est à même de vous conseiller.

Emploi jeunes gens.

Le Groupement de Créateurs Seine et Loing, qui existe à l'initiative de la Mission locale intercommunale de la Seine et du Loing (Nemours), a pour objet de stimuler l'entrepreneuriat local. Elle propose aux jeunes gens et aux adultes une aide à la création d'activité, sous la forme d'un entretien ou encore d'une formation à l'IUT de Fontainebleau. Renseignements à la mairie ou au 01 64 28 51 58.

Retraite solidaire

Le conseil d'orientation des retraites constate que les assurés connaissent mal leurs droits en termes de retraite et qu'ils ont du mal à disposer d'une information détaillée et globale sur leurs droits. La complexité du système et le nombre de régimes différents n'y sont pas pour rien !

La réforme du 21 août 2003 instaure un droit à information des assurés pour :

- éviter qu'ils perdent des droits - en les informant assez tôt pour qu'ils aient le temps de vérifier, de rectifier si nécessaire les informations collectées par les différentes administrations.

- leur fournir un relevé rétrospectif de leur carrière, le relevé individuel de situation.
- leur fournir, et c'est peut-être le plus important, une estimation, certes seulement indicative, de leurs droits.

Deux sites informatiques sont en place, l'un pour avoir des informations générales et des conseils pratiques : www.info-retraite.fr, l'autre pour faire des simulations à différents âges de départ quel que soit le régime : www.marel.fr.

Pour ceux qui n'ont pas l'accès internet la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse a mis en place un numéro de téléphone pour répondre aux questions des assurés, ou éventuellement rectifier un relevé de carrière.

N'hésitez pas à l'utiliser c'est le 0821 10 20 30.

Axe Liberté s'installe à Buthiers.

Société créée et dirigée par M. José Teixeira, elle propose de se charger du transport adapté de personnes à mobilité réduite ou âgées. Elle propose d'assurer des déplacements de porte à porte. Le conducteur et/ou l'accompagnateur prennent en charge les personnes à leur domicile et les conduisent à destination dans un véhicule équipé.

Déplacement régulier ou exceptionnel, individuel ou en groupe tout est envisageable.

Pour tout renseignement : Axe Liberté, 74 bis chemin de la messe 77760 Buthiers, tel/fax 01 60 71 38 16 ou en mairie.

Démarchage à domicile par des personnes se recommandant de la Mairie.

Il nous est régulièrement rapporté que des personnes ou des entreprises démarchent des foyers, l'une pour un adoucisseur d'eau, l'autre pour lutter contre les termites... Elles le font en se recommandant de la mairie. Quel que soit le motif de leur visite, elles doivent au moins vous présenter un papier signé de Madame le Maire.

Pour l'instant nous n'avons cautionné aucune démarche de ce genre. Si cela en était le cas vous seriez avertis soit par un affichage dans les panneaux d'information, soit par un mot dans les boîtes aux lettres.

Merci de nous informer dès que vous êtes confrontés à ce type d'abus afin que nous fassions intervenir les autorités de contrôle. Cela peut permettre de mettre à mal des réseaux malhonnêtes importants.

Déchetterie de Pithiviers.

Le portique mis en place dans le cadre de la détection obligatoire de la radioactivité s'est déclenché récemment à Pithiviers. L'alerte était due à des déchets courants (mouchoirs, etc.) contaminés puis jetés. Dans de tels cas s'ensuivent des contrôles et mesures de sécurité qui entraînent un coût pour le Syndicat de quelque 1.000€.

Il est conseillé aux patients qui ont subi de tels traitements de garder ces déchets pendant quelques jours ou de se préoccuper de la possibilité d'un retour de ces déchets dans le circuit hospitalier.

Dégâts causés par les sangliers.

Si vous êtes concernés et si vous souhaitez vous débarrasser des visiteurs indésirables vous pouvez faire appel à des chasseurs ayant un permis « gros gibier ». Vous devez préalablement prévenir tous vos voisins, acheter des « boutons de sangliers » dans une armurerie de Seine & Marne (taxe d'un montant de 40 € pièce). Pour empêcher les sangliers de pénétrer chez vous il vous faudra refaire votre clôture avec un grillage très solide et boucher tous les trous.

Recensement

Même si ses conséquences ne sont pas toujours perceptibles pour les prospects, le recensement est utile à tous, pensez-y !

Depuis 2004 le comptage traditionnel, tous les huit ou neuf ans, est remplacé par des enquêtes tous les cinq ans dans les communes de moins de 10.000 habitants. Les informations sont plus récentes et plus fiables, elles permettent d'adapter les infrastructures et les équipements aux besoins (crèches, hôpitaux, écoles, etc...).

Toute la population de Nanteau-sur-Essonne sera recensée entre le 17 janvier et le 16 février 2008. Vous allez donc recevoir la visite d'un agent recenseur que vous connaissez déjà puisqu'il s'agit de Maryvonne LE PAPE qui avait déjà fait celui de 1999. Elle vous remettra quelques documents à remplir et à lui retourner directement ou en passant par la mairie. Vos réponses sont importantes et confidentielles, elles seront traitées par l'INSEE et les résultats seront disponibles sur le site www.insee.fr

ACTART - Scènes rurales, saison 2007/2008

Calendrier des spectacles présentés dans notre canton : 9 décembre, Guercheville : *Bynocchio de Mergerac* ; 19 janvier 2008, Buthiers : *Derniers remords avant l'oubli* ; 15 et 16 février 2008, Villiers sous Grez : *Apéro-polar* - 4 épisodes (2 par soir, billet unique) ;

9 et samedi 10 mai 2008, Guercheville : *Pendule*.

Nos joies - nos peines

Mariages :

MALBERT Alain André Léon et GRILLERE Monique Marguerite Marie le 31 mars 2007

TRENTESAUX Nicolas Arthur et ROCHET Anne Elisabeth le 07 juillet

DESBROSSE Olivier Paul & TEMPEZ Ludivine Hélène Yvette le 21 juillet

Naissances :

MENNANE Sofia le 6 octobre 2006

COLIN Naomi Marisa Amélie le 01 avril 2007

BOURON Lubin Michel Régis le 26 avril

ALEXANDRE Slater le 10 juillet

ABRAMOVICZ Alex Lucas le 26 juillet

BEGUE Sarah Laetitia le 23 octobre

Décès :

WILLI Jean Léon le 13 mars 2007

GAIANI Corinne épouse ROZE le 13 mai

JOUANNET Marcelline épouse CAILLOU le 16 juillet

NARCY Raphaëla Adrienne veuve ROZE le 29 juillet

MARTIN Gilbert Charles le 22 août